

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/07/21-12-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charge administrative attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la liste des fonctions éligibles au PCA adoptée par le conseil d'administration d'Aix-Marseille université en sa séance du 22 janvier 2019,

DECIDE :

OBJET : Modification de la liste des fonctions éligibles à la prime de charge administrative

Le Conseil d'administration approuve la modification de la liste des fonctions éligibles à la prime de charge administrative telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 22 juillet 2020




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université